



Service : Marchés Publics
J.N.V /N.H/C.D
N°DC-2023-076

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le 08/08/2023 S'LO
ID : 059-215903832-20230724-DC_2023_076-AU

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Marché 2023-04 relatif à la réhabilitation, l'aménagement, la construction de voiries et trottoirs et petites réparations diverses.

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire,

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché accord-cadre de travaux pour la réhabilitation, l'aménagement, la construction de voiries et trottoirs et petites réparations diverses.

DÉCIDE

Suite à la mise en concurrence effectuée auprès du BOAMP et sur le profil acheteur de la ville, de conclure le marché repris en objet avec la société STBM située à ESCAUPONT (59278) pour un montant annuel de 384 896,50 € HT soit 461 875,80 € TTC.

Le marché est reconductible deux fois une année (soit 2024-2025).

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : 615231, 2152

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 24 juillet 2023

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu
de sa réception en Sous-
Préfecture le 26/07/2023
et de la publication le
08/08/2023